



## Il m'a fait croire qu'il avait le sida

Par moi, le **24/06/2012 à 21:08**

Bonjour,

je viens de quitter mon mari. après lui avoir annoncé que j'avais un amant, il a d'abord décidé de vivre avec ça, et de lui-même prendre une maîtresse. mais pendant deux mois, il m'a manipulé pour me faire croire qu'il était dangereux (il planifiait le meurtre de son ex-femme, il parlait de tuer sa fille puis de se suicider,...), il me mentait continuellement, jusqu'au plus atroce des mensonges : falsifier ses tests sanguins pour me faire croire qu'il avait le sida ! je suis tombée des nues, j'avais peur. il a fallu que je parte, des amis "sentaient" que ça n'allait vraiment plus entre nous. ils m'ont aidé. je suis donc partie depuis 15 jours. depuis, il continue à me mentir. aujourd'hui, j'ai rencontré sa (ex) maîtresse, qui est également une copine, je lui ai demandé des nouvelles, elle m'a annoncé qu'il lui avait aussi fait le même mensonge. mais, elle comprend que dans sa détresse, il ait pu faire n'importe quoi... j'ai été écoeurée qu'il ait réussi à la manipuler pour qu'elle lui pardonne. du coup, je suis en colère, et j'ai décidé de ne plus lui parler, ses mensonges me dégoutent.

si je poste aujourd'hui sur ce site, c'est parce que je ne sais pas trop quoi faire, si cette histoire peut avoir un poids sur notre divorce ? j'aimerais qu'il comprenne qu'il est malade, et qu'il se fasse soigner, car je crois qu'il peut effectivement être dangereux. si un juge me donne raison, va-t-il réellement percuter et voir que son mensonge était vraiment horrible et qu'il aurait pu avoir des conséquences tragiques... qu'il a joué et manipulé les gens sans penser au mal qu'il leur a fait. évidemment, je vais divorcer, mais dois-je le faire à l'amiable, ou en contentieux ? dois-je porter plainte ? qu'ai-je à gagner ? cela va-t-il m'aider à tourner la page ? ou à l'éloigner ?

je suis un peu perdue... et en colère.

Par **cocotte1003**, le **25/06/2012** à **03:32**

Bonjour, avez vous l'autorisation du juge pour quitter le domicile conjugal ? sans cette autorisation, votre mari peut demander un divorce pour faute ce qui risque de vous porter préjudice, cordialement

Par **moi**, le **25/06/2012** à **22:54**

bonjour, mon avocat m'a dit d'aller à la gendarmerie pour déposer une main courante.